

LA VOIX DE GAMBAIS
Chez Monsieur Laurent MICHELOT
14, Rue de l'Eglise
78950 GAMBAIS



COURRIER REMIS EN MAIN PROPRE LE
Nom et Signature du Commissaire Enquêteur

21/10/2017

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Gambais,
le 16 octobre 2017

Objet : PLU commune de GAMBAIS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à la lecture et à l'analyse du PLU, je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre en considération les remarques suivantes :

1. DOSSIER DE CONSULTATION : constat d'absence de documents

- compte-rendus des réunions PPA des 14 septembre 2015 et 2 juin 2016
- courriers adressés à Monsieur le Maire : avis du représentant de la Chambre d'Agriculture et avis de l'association A.G.E.
- Porter à connaissance de Monsieur le Préfet – 59 pages – ne figure que le courrier d'envoi du document

2. ZONES INONDABLES

Suite à l'arrêt du PLU du 28 avril 2017, Les zones le long du Grappelin et de la Guérinoterie sont en NH. Le classement de ces zones doit être modifié. Nous vous demandons le classement de celles-ci en zone N. La CDPENAF dans son courrier du 20 juin 2017 point 5 demande également que ces zones soient classées en N.

Cette demande est justifiée au vu des risques d'inondation (juin 2016) ou de la nappe sub-affleurante. Par ailleurs nous avons identifié en surplomb de la Guérinoterie dans le Bois des Nocés la présence de 3 mares, un lavoir, une source et une mare dans un domaine privé.

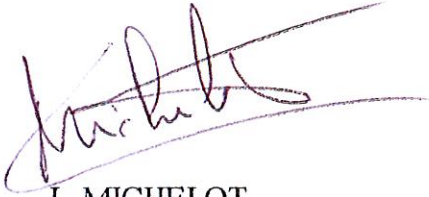
Nous vous demandons que soit stipulé au règlement qu'aucune construction ne soit édifée dans ces secteurs (Guérinoterie classée en NH – Ferme des Bois aujourd'hui classée en A)

Pour rappel :

- voir la demande de Monsieur le Préfet dans son courrier du 25 juillet 2017 (avis de la DDT) page 3 point 4 et page 4 zone ZNIEFF
- voir la charte du PNR page 67

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ces différents points.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à mes respectueuses salutations.



L. MICHELOT
Président de l'Association LA VOIX DE GAMBAIS